

Analyse des pratiques professionnelles à Poitiers

L'**analyse des pratiques** est un travail d'élaboration en équipe en présence d'un tiers extérieur à l'institution. Nous intervenons sur **Poitiers** et les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente, et de la Charente-Maritime (ex Région Poitou-Charentes).



L'analyse des pratiques comme facteur d'intelligence commune :

Ce travail d'**analyse des pratiques** doit contribuer à construire une pensée commune de l'action, on entend par action, l'action individuelle, l'action de groupe ou l'action sur le territoire. Le référentiel du contenu des séances sera bien sûr celui du champ d'intervention de l'institution demandeuse. Il s'agit donc de faire **intelligence commune** tout en permettant une plus large expression des singularités des professionnels. Si parfois l'intervenant sur le terrain est seul, il ne saurait en aucun cas être isolé dans sa pratique. Définir **une pensée commune de l'action** devient alors une garantie de non-isolément professionnel. Il ne s'agit pas d'une démarche normative, mais bien d'aller vers une perception commune des enjeux par la mise en perspective de son positionnement au sein de l'équipe.

L'animation des ateliers d'analyse des pratiques :

Le rôle de l'**animateur** des ateliers d'**analyse des pratiques** est de permettre à chacun des **professionnels** présents, un passage du sensible des situations au sensé de la pratique. Pour ce faire, il favorise un espace d'explicitation des situations, une écoute respectueuse et apporte des outils de distanciation. L'**animateur** est garant de la protection de l'espace de parole. La règle en la matière est qu'une parole sur soi est attendue de chacun plutôt qu'une parole sur l'autre. La confidentialité des échanges doit être garantie à tous et tous les participants à cet atelier s'y engagent. Cette confidentialité n'a pas de limites cf. <https://a-la-croiseedeschemins.fr/charte-ethique/>. Les outils de distanciation proposés par l'**animateur**

privilégient la parole (l'écrit est aussi envisageable), dans une approche de clinique sociale, ancrée dans une solide expérience d'accompagnement thérapeutique et formatif.

L'animateur ne se positionne pas en expert, mais s'attache à rendre lisibles aux personnes et à l'équipe, les enjeux personnels à l'œuvre dans leur **pratique professionnelle**, ainsi que les liens entre ce qui s'éprouve dans le travail d'équipe et les problématiques des personnes accompagnées.



L'analyse des pratiques prend appui généralement sur l'évocation de situations, mais celles-ci ne sont que support à l'élaboration d'une posture professionnelle. **L'animateur** s'engage à faire preuve d'impartialité et de neutralité dans son animation. Son objectif sera d'enrichir, par des approches diverses, la perception des enjeux de la pratique exposée. Une première séance doit permettre au groupe et à **l'animateur** de s'engager sur une année, sachant que pour une continuité du travail, il est important que le groupe soit stable. **L'animateur** fera d'ailleurs le lien systématiquement entre les séances pour interroger les échanges passés au regard de l'expérience qui s'en est suivi. La présence de rapports hiérarchiques au sein des membres de l'atelier nous semble être une limite à la libre expression des participants, donc à la qualité de la parole. Si l'institution souhaite établir un émargement pour ces temps de travail, l'organisation en sera à sa charge.

Enfin **l'animateur** s'engage à maintenir un climat de travail respectueux des personnes et de l'institution, c'est son éthique et celle d'ALC.

Retrouver notre article en PDF : **Analyse-des-pratiques-professionnelles-à-Poitiers.pdf**